

L'avis suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 3 avril 2020 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 3 avril 2020 :

- Le prix de l'essence diminuera de 1,5 cent le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 2,4 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 2,4 cents le litre.

Le prix de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera maintenant entre 71,9 et 73,0 cents le litre. Le prix du diesel se situera entre 96,3 et 97,4 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 67,3 cents le litre.

Pour connaître le prix actuel des produits pétroliers, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 10 avril 2020.